

CH_VB 5594 2007-1815 vom 31. Juli 2007

Bundesverwaltung, 2007-07-31, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_5594_2007-1815_

FR: CH_VB 5594 2007-1815 du 31 juillet 2007

IT: CH_VB 5594 2007-1815 del 31 luglio 2007

Volltext

5594 2007-1815 Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr) – 07-10383 / 100561 Hilcona Gourmet S.A., 1350 Orbe préparation des matières premières, garnissage des fonds, logistique, nettoyage des installations horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 58 H, 112 F 08.08.2007–07.08.2010 (Renouvellement) – 07-10421 / 101259 Baxter BioScience Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel production: Finishing Operations horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 10 H, 8 F 01.08.2007–01.05.2010 (Nouveau permis) – 07-10422 / 110871 CSSR SA, 1618 Châtel-St-Denis production-stérilisation horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 3 H 01.08.2007–31.07.2010 (Nouveau permis) Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr) – 07-10368 / 101685 Vardeco SA, 2800 Delémont décolletage horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 9 H 15.08.2007–14.08.2010 (Renouvellement) Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1) – 07-10390 / 111023 Nokia Siemens Networks Schweiz AG, 1020 Renens VD Nokia Siemens Network horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 15 H, 2 F 01.04.2007–31.03.2010 (Nouveau permis)

5595 – 07-10411 / 101259 Baxter BioScience Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel service de maintenance technique et mécanique horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques 1 H 01.08.2007–01.05.2010 (Nouveau permis) Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr) – 07-10404 / 101259 Baxter BioScience Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel secteur «environmental» et l«'aboratoire» horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 13 F 01.08.2007–01.05.2010 (Renouvellement/modification) Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr) – 07-10394 / 109912 Nestlé Nespresso S.A., Paudex, 1950 Sion Call-Center besoins spéciaux de consommation 40 H, 40 F 20.09.2007–19.09.2010 (Renouvellement) Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1) – 07-10413 / 101259 Baxter BioScience Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel production d'une protéine (facteur VIII): production et building horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 99 H, 75 F 01.08.2007–01.05.2010 (Renouvellement) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (télé- phone 031 322 29 48).

5596 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr) – 07-10282 / 102141 Coop, Bâle Région Suisse Romande, 1762 Givisiez Produits surgelés besoins spéciaux de consommation 2 H 01.07.2007–30.06.2010 (Renouvellement) – 07-10313 / 110996 Patrimoine culinaire suisse, 1006 Lausanne Visite des artisans en boulangerie selon projet «Inventaire du patrimoine culinaire suisse» besoins spéciaux de consommation 7 H 01.05.2007–31.12.2007 (Nouveau permis) – 07-10316 / 100583 Bobst SA, 1008 Prilly production mécanique horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 530 H 30.06.2007–29.06.2010 (Renouvellement) Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr) – 07-10300 / 100176 Fromagerie Moléson SA, 1693 Orsonnens préparation des commandes besoins spéciaux de consommation 3 H 02.06.2007–01.06.2010 (Nouveau permis) Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1) – 07-10314 / 110997 City Express Sàrl, 1020 Renens VD Livraison express de matériel informatique: selon mandat de technicien en intervention de dépannage dans toute la Suisse. horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques 1 H 01.07.2007–30.06.2010 (Nouveau permis) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

5597 Voies de droit Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48). 31 juillet 2007 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2007 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 31 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 31.07.2007 Date Data Seite 5594-5597 Page Pagina Ref. No 10 140 819 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.